



Programme de formation à la catégorie B78 vers la catégorie B du permis de conduire

Responsable de la formation

Gilles CUISSOT

1. Définition :

Transformation du permis de conduire boîte automatique (code 78) en permis de conduire catégorie B (boîte manuelle)

2. Conditions requises :

Être titulaire de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, pour des raisons non médicales depuis au moins six mois.

3. Durée de la formation :

Une journée de 7 heures

4. Les objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite, en cours de validité.

5. Programme :

1. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes (2 heures)

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.



Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

2. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes (5 heures)

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.